



Caution solidaire pret professionnel

Par **jipe**, le **25/06/2008** à **17:58**

bonjour.

le 22/11/04 j ai contracte un pret professionnel avec mon associe dont nous sommes caution solidaire. J ai quitte mon role de gerant le 25/05/05 et mon associe a repris la societe seul (avec rachat de part demission ect).n ayant pas reussi a tenir le coup la banque lui a demande de solde ce credit .ce qu il pensait avoir fait mais en fait elle s est servi de cet argent pour diminuer le decouvert du compte pro qu il avait laissé.

Aujourd hui on me demande a moi de payer cette c est pourquoi j ai demande une copie du contrat de pret et la je me rend compte que ce dossier est bien paraphe et rempli de notre part mais que la banquiere ne l a ni date ni signe ni indique le nombre d exemplaires.

Ma question est est ce que cela peut etre considere comme vice de forme ou de procedure est rendre caduc mon role de cautionnaire afin que la banque se retourne vers mon ancien associe.

merci de me repondre